



# SNUipp/FSU 42

À Monsieur l'inspecteur d'académie,  
directeur départemental des services de l'éducation nationale,  
A Saint Étienne, Vendredi 30 novembre 2018

Objet : Remplacements des directeurs sur leurs jours de décharge

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Actuellement, seules les absences de direction supérieures à un mois conduisent au remplacement de la décharge.

Nous demandons que le remplacement des directeurs sur leurs jours de décharge, lorsqu'une absence est prévue de longue date et dépasse 1 semaine, puisse être assuré par un adjoint (défini au préalable en début d'année) et donc que celui-ci soit lui-même remplacé, c'est à dire qu'il bénéficie du temps de décharge nécessaire pour assumer la mission de direction. C'est d'ailleurs le cas dans de nombreux départements.

Actuellement, à l'école St Exupéry de Rive de Gier, le directeur est absent pour une raison médicale prévue depuis longtemps. Un remplacement a été prévu seulement sur les jours de classe et non sur la décharge, ce qui veut dire que pendant trois semaines, l'école est censée « tourner » seule, sans direction, ce qui pose vraiment question. Par exemple, qui relève le courrier (papier comme numérique) ? Si un évènement grave, lié précisément à cette absence non remplacée, devait survenir, en aucun cas la responsabilité des agents ne saurait être mise en cause : c'est bien la responsabilité du chef de service de veiller à la bonne organisation et à la bonne marche du service et de s'assurer de mettre à disposition les moyens adéquats.

En effet, les missions, définies aux articles 2, 3, 4 du décret n°89-122 du 24 février 1989 relatif aux directeurs d'école, et qui lui incombent habituellement, doivent pouvoir logiquement continuer à être assumées.

Nous vous demandons de mettre à disposition tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement de l'école réglementairement prévus, le directeur d'école en faisant partie comme le rappelle l'article L411-1 du code de l'éducation.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'inspecteur d'académie, à notre grand attachement au service publique d'éducation.

Pour le SNUipp/FSU, *Cécile AULAGNON, co-secrétaire départementale du SNUipp-FSU42*  
*Yves BORNARD, co-secrétaire départemental du SNUipp-FSU42*  
*Jérémy ROUSSET, co-secrétaire départemental du SNUipp-FSU42*